

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME SOLANGE BIAGGI

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
16 Décembre 2016**

OBJET : Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur (LN PCA) - Avenant 1 à la convention de partenariat de financement des études préalables à l'enquête d'utilité publique

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 16 Décembre 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé dans le cadre du projet de Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur :

- d'approuver l'avenant n°1 à la convention de partenariat sur le programme et le financement des études préalables à l'enquête d'utilité publique du projet de Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur prévoyant une contribution du Département à hauteur de 148 000 €,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer cet avenant dont le projet est joint au rapport.

Ces dépenses seront engagées sur les crédits inscrits au budget départemental au chapitre 204, fonction 63, nature 204181 de l'autorisation de programme 2009-10188C, dont la dotation est suffisante.

A l'unanimité

ADOPTE
**Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée